

Editorial

Rédiger l'édito du bulletin pose toujours un problème complexe : comment faire pour que les propos tenus soient cohérents avec une actualité forcément mouvante ? En clair, cette rédaction du 26 avril, à l'issue de l'audience que vient de nous accorder André HUSSENET, directeur adjoint du cabinet de Jack LANG, aura-t-elle encore un sens quand vous recevrez ce bulletin plusieurs semaines après ?

Il faut dire que cette rencontre nous a laissé un goût amer. Nous arrivions forts des promesses qui nous avaient été faites en 1993 par le ministre de l'Education nationale de l'époque – Jack LANG, faut-il le préciser ? –, de celles de son homologue en 1999 à notre congrès de Bondy – Claude ALLEGRE –, des assurances toute récentes que nous avait données Jean-Richard CYTERMANN, directeur adjoint du cabinet du précédent... mais une fois de plus, nous avons dû supporter un discours qui se voulait apaisant et prometteur de lendemains meilleurs... mais assez lointains ! Notre dossier ne serait pas tout à fait mûr, le directeur adjoint du cabinet précédent n'aurait pas assez associé les directions de l'administration centrale à la réflexion, il faudrait du temps pour mieux concerter les différents partenaires... Une fois de plus... une fois de trop !

Les inspecteurs ne peuvent plus supporter ces éternels atermoiements et cette feinte bienveillance. Les promesses des ministres n'engageraient-elles que ceux qui les croient ? Nous ne pouvons l'accepter. C'est ce que nous avons dit à notre interlocuteur en lui affirmant que si les inspecteurs devaient se rendre compte qu'ils ne pouvaient pas faire confiance à leur ministre, il faudrait s'attendre à une réaction particulièrement vive de leur part. Si le ministre ne nous entend pas quand nous nous exprimons dans la douceur feutrée du cabinet, la rue sera peut-être un terrain que nous devons investir...

Face à notre détermination, M. HUSSENET a vivement souhaité que nous sursoyions à notre décision de manifester publiquement notre lassitude, voire notre écœurement ; il nous a donc promis qu'avant notre Conseil syndical nous recevions des assurances susceptibles de nous apaiser... J'écris cet édito quelques jours avant ledit conseil syndical qui doit avoir lieu le 4 mai ; vous le lisez alors qu'il est passé depuis un certain temps. Le ministre nous a-t-il entendus ? Des négociations sont-elles ouvertes ? Des perspectives sont-elles tracées ? Avons-nous dû mettre en place une action syndicale forte pour obtenir satisfaction ?... Impossible de le savoir aujourd'hui, mais une chose est sûre : notre détermination est sans faille et nous ne baisserons pas les bras tant que nous n'aurons pas obtenu la légitime reconnaissance de notre travail !

Le temps des promesses ne manque pas de charme, mais à condition qu'un jour ou l'autre ces dernières se concrétisent... Ce moment est arrivé pour les inspecteurs.

Unis, nous devons le faire comprendre à nos interlocuteurs.

Patrick ROUMAGNAC
Le 26 avril 2000

Jack LANG, ministre de
l'éducation nationale

Le SI·EN attend
une concrétisation
des engagements
pris en 1993

www.fen.fr/sien

Toute l'actualité syndicale
en permanence mise à jour

Agenda

28 mars

* Rencontre avec le S.E. / Tour d'horizon des questions d'actualité (P. ROUMAGNAC)

7 avril

* Première rencontre / Prise de contacts avec le Cabinet de J.-Luc Mélenchon (M.-P. COLLET – P. ROUMAGNAC)

11 avril

* Audience auprès de J.-Luc MELENCHON, ministre délégué à l'Enseignement professionnel (M.-P. COLLET – R. HASIAK – P. ROUMAGNAC)

17 avril

* FEN / Exécutif fédéral (P. ROUMAGNAC)

18 avril

* Rencontre SI.EN (P. ROUMAGNAC – A. CADEZ) / Président de Solidarité laïque (A. MOUCHOUX)

19 avril

* Réunion de la section académique de PARIS (M.-P. COLLET – P. ROUMAGNAC)
* MEN / DPATE : Audience auprès de Mme B. GILLE sur les problèmes de communication (M.-P. COLLET – Fr. GROSBRAS – P. ROUMAGNAC)

20 avril

* Bureau National de l'UNSA (P. ROUMAGNAC)

25 avril

* MEN / Commission spécialisée des Lycées (M.-P. COLLET)
* Réunion de la section Enseignement technique CRETEIL (M.-P. COLLET)

26 avril

* MEN / rencontre avec M. HUSSENET, directeur adjoint du Cabinet de J. LANG (M.-P. COLLET – D. GAUCHON – P. LARRIEU – P. ROUMAGNAC)

27 avril

* POITIERS / Centre de formation / Rencontre des stagiaires (M.-P. COLLET – M. PHILIPPE)
* FEN / Bureau fédéral national (D. GAUCHON)

L'inspection n° 67

Directeur de la publication :

Patrick ROUMAGNAC

Maquette : **Daniel GAUCHON**

Commission paritaire : **3 323 D73 S**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **FEN**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SIEN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400 F.

SI.EN - Fen

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Lu dans la presse

Réticences et corporatismes de tous ordres

Le Monde de l'éducation - Avril 2000 - page 7

INSPECTEURS

La FSU pour le statu quo

Le corps des inspecteurs est-il intouchable ? C'est du moins ce qui semble être le désir de la FSU. En effet, courant mars, des contacts ont eu lieu entre le ministère et les représentants de la centrale syndicale, le ministère souhaitant réformer le statut des inspecteurs et mettre en place un corps unique. Ainsi les instituteurs, les professeurs, les proviseurs, auraient accès à ce statut sans passer par la case agrégation. La principale fédération enseignante s'y oppose. Apparemment, réticences et corporatismes de tous ordres sont difficiles à vaincre.

Communiqué commun

SE-FEN / SI.EN-FEN

Le Syndicat des Inspecteurs de l'Éducation Nationale (SI.EN-FEN) et le Syndicat des Enseignants (SE-FEN) se sont rencontrés le 28 mars 2000.

Les deux organisations ont confronté leurs analyses sur plusieurs sujets d'actualité, le remaniement ministériel, la carte scolaire et l'absence de concertation, la réalité de gestion académique par les recteurs, la formation continue des enseignants, l'enseignement professionnel, la revendication de corps unique des inspecteurs, ... Elles ont constaté une large identité ou proximité de vues sur la plupart des dossiers.

Le Syndicat des Enseignants a informé le SI.EN-FEN de son appel à la grève administrative des directeurs d'école à la rentrée 2000. Le SI.EN-FEN a assuré le Syndicat des Enseignants de sa solidarité concernant cette action particulière.

Le SI.EN-FEN a fait état de sa détermination à déboucher au plus vite sur un corps unique d'inspection à un seul grade. Le Syndicat des Enseignants s'est déclaré solidaire de cette revendication du SI.EN-FEN.

Les deux organisations ont confirmé leur volonté de poursuivre un dialogue constructif et régulier. Elles appellent leurs représentants, dans les départements et académies, à se rencontrer et à amplifier leurs relations locales, en s'appuyant notamment sur ces questions d'actualité.

Sommaire

Agenda	page 2
Communiqué SE-Fen/SI.EN-Fen	page 2
Audience Husenet	page 3
Audience Mélenchon	page 4
Protocole Lang - février 1993	page 5
Mouvement 2000	page 6
Nouveau statut PLP	page 6
Concours IEN 2000	page 7
Historique du syndicat	page 8

Audience auprès de M. HUSSENET

Directeur adjoint du cabinet de Jack LANG

Nous avons été reçus en audience le 26 avril par M. HUSSENET, Directeur adjoint du cabinet de Jack LANG.

L'éditorial de ce bulletin, et la lettre ci-contre que nous avons adressée immédiatement à notre interlocuteur, traduisent nos inquiétudes sur la façon dont le cabinet du ministre semble vouloir traiter notre attente.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'une formule selon laquelle «il n'y aurait pas d'obstacle ni de réticence à poursuivre l'étude de ce dossier», comme nous l'a affirmé M. HUSSENET.

Monsieur le Directeur,

Suite à l'audience que vous nous avez accordée le 26 avril, je vous confirme les attentes fortes des IEN qui ne comprendraient pas que le traitement du dossier de leur revalorisation soit une nouvelle fois différé.

Ils ne peuvent plus accepter le déclassement dont ils sont l'objet et qui a été reconnu par tous les experts : situation indiciariaire souvent inférieure à celle des corps enseignants dont ils sont issus et dont ils ont la responsabilité, situation indiciariaire toujours inférieure à celle de leurs collègues IA-IPR qui effectuent des tâches analogues – certains dans les mêmes établissements.

Ce dossier avait été déclaré prioritaire par le précédent ministre et l'étude était suffisamment avancée – avec une concertation interne au ministère dont nous ne saurions douter puisque nous avons participé à des réunions de travail dans lesquelles la DPATE était représentée – pour que les échéances soient respectées.

Le seul obstacle qui subsiste serait celui du niveau de recrutement : si l'on veut bien considérer qu'un nombre très important d'IA-IPR n'est pas titulaire de l'agrégation, on doit admettre la relativité de cet argument et sa désuétude dans une société moderne où la qualification professionnelle est plus importante que les titres.

Notre espoir de voir enfin concrétisées les perspectives ouvertes par Claude ALLEGRE qui avait reconnu la légitimité de nos revendications dans son message à notre congrès, en mars 1999 (cf. document joint) est d'autant plus fort que Jack LANG, alors ministre d'Etat, avait marqué clairement sa volonté de mettre en place un corps unique d'inspection (signature du protocole d'accord en février 1993).

Il souhaitait que le délai ne soit pas trop long.

Le temps est aujourd'hui venu de reconnaître l'unicité de la fonction et l'égale dignité de ceux qui l'exercent.

Notre Conseil syndical - qui se réunit le 4 mai - jugera des engagements qui seront pris.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, ...

Audience auprès de Jean-Luc MELENCHON, ministre délégué à l'enseignement professionnel

Une délégation du SI.EN-FEN, composée de Marie-Paule COLLET, Renée HASIAK et Patrick ROUMAGNAC, a été reçue le 11 avril par Jean-Luc MELENCHON.

Cette audience auprès du tout nouveau ministre délégué à l'Enseignement professionnel a été pour nous l'occasion d'insister sur le rôle des IA-IPR et IEN E.T. dans ce dispositif éducatif et de montrer en quoi leur implication était essentielle pour qu'aient lieu les évolutions indispensables à l'efficacité du service public.

Nous avons rappelé notre attachement au projet de réforme initié par le précédent ministère, tout en insistant sur la nécessité d'une mise en œuvre progressive et maîtrisée.

Nous avons aussi souligné le nécessaire engagement des enseignants et son corollaire évident, dialogue et concertation, pour que soient clairement précisés les enjeux et les modalités des évolutions attendues.

Dans l'immédiat, nous nous sommes préoccupés de connaître la position du ministre relativement à deux éléments de la réforme qui sont repris dans le statut des PLP : le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel et le suivi des stages en entreprise. Pour l'un et l'autre le ministre nous a assuré que son souci était celui d'un meilleur suivi et d'une meilleure formation des élèves. Il a également affirmé que ces dispositifs essentiels devraient recueillir l'adhésion des enseignants pour être efficaces ; dès lors, le rôle des personnels d'encadrement sera de faciliter leur mise en œuvre en explicitant et en recherchant les moyens d'impliquer les personnels de manière active et responsable.

Si nous ne pouvons que souscrire à un tel objectif, nous avons été obligés de rappeler au ministre que notre corps avait été grandement malmené au fil des années et que nos attentes actuelles en termes d'évolutions statutaire et indiciaire nous rendaient bien peu disponibles pour un engagement aussi fort que celui qu'il attend de nous...

Le ministre a bien entendu notre lassitude et nous a demandé de lui faire part de nos attentes et de nos propositions, ce que nous avons fait oralement ; nous nous sommes engagés par ailleurs - en réponse à sa demande - à lui faire parvenir nos revendications sous forme écrite.

Globalement, l'audience nous est apparue comme positive, même si de nombreuses questions sont restées en suspens. Ainsi, le ministre n'a pas voulu nous dire si le vocable d'« enseignement professionnel intégré » était encore utilisable ou s'il devait être banni de notre vocabulaire ; il n'a pas davantage souhaité fixer d'échéances pour la mise en œuvre de réformes dans le champ de l'enseignement professionnel et est resté très vague sur la nature et la teneur desdites réformes.

Il est clair que le maître mot du nouveau ministère est l'écoute des partenaires sociaux. Nous ne pouvons que nous en réjouir - dans un premier temps - mais très prochainement il nous faudra obtenir des réponses. Ceci est vrai tant en ce qui concerne nos missions (et c'est essentiellement ce que nous souhaitions aborder dans le cadre de cette audience de nature essentiellement pédagogique), qu'en ce qui a trait à notre attente d'un corps unique à un seul grade que nous défendrons très prochainement auprès du cabinet de J. LANG.

Patrick ROUMAGNAC

Jack LANG, Ministre de l'Education Nationale

Nous apprécions que soit nommé au ministère de l'Education nationale un ministre avec lequel nous avons signé en 1993 un protocole d'accord ouvrant "une porte sur l'avenir".

Nous publions ci-contre le texte du discours prononcé à cette occasion par le ministre d'Etat.

Nous ne manquerons pas de lui rappeler ses engagements.

Lundi 15 février 1993

Signature du
**PROTOCOLE D'ACCORD CONCERNANT
LA VALORISATION DES FONCTIONS DES
INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE**

**INTERVENTION DU MINISTRE D'ETAT
Jack LANG**

Madame et Messieurs les Secrétaires Généraux,

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir aujourd'hui pour la signature de ce protocole d'accord concernant la valorisation des fonctions des inspecteurs de l'Education nationale.

Certains penseront, ou même diront, « encore un protocole qui concerne une catégorie de personnels peu nombreux, est-ce si important ? » Ma réponse est : oui, c'est important et ceci pour, au moins, trois raisons.

En premier lieu, les inspecteurs de l'Education nationale attendaient depuis longtemps une amélioration de leur carrière, comme d'autres d'ailleurs, parmi les cadres de l'Education nationale. C'est chose faite. Ce gouvernement s'y était engagé, la parole est tenue. Et les décisions auxquelles nous sommes arrivés d'un commun accord, avec sérieux et rapidité, répondent à des revendications légitimes.

En second lieu, vous représentez des personnels dont le rôle et l'action quotidienne sont essentiels pour l'évolution et la qualité de nos écoles, nos collèges et nos lycées.

Vous êtes, inspecteurs de l'Education nationale, au plus près du terrain et de sa réalité quotidienne. Et je sais que ce terrain représente pour vous des kilomètres parcourus d'une école à l'autre, d'un collège à un lycée. Il représente aussi des problèmes ardues et épineux à régler : administratifs, pédagogiques et surtout humains.

Vous êtes aussi les garants de l'intérêt général, ceux qui impulsent, suivent et évaluent la mise en oeuvre des politiques éducatives et des innovations.

Sur des sujets aussi importants que la mise en place de l'alternance ou l'orientation des élèves ou encore la réalisation efficace et harmonieuse des cycles à l'école primaire, les inspecteurs de l'Education nationale expliquent sans relâche le "pourquoi", le "comment", veillent aux dérives, aux écarts, rassurent parfois ceux qui hésitent à se lancer dans les innovations, contrôlent avec fermeté et objectivité le travail de nos enseignants.

Enfin, ce protocole est important parce qu'il ouvre une porte vers l'avenir.

Le groupe de travail prévu doit engager une réflexion sur les missions des corps d'inspection en associant les inspecteurs de l'Education nationale et les inspecteurs pédagogiques régionaux-inspecteurs d'académie.

En effet, **il est clair que ces deux catégories de personnels effectuent des tâches analogues et que, dans un avenir plus ou moins proche, la question de la fusion des deux statuts se posera.**

Nous aurons, sur ce sujet, beaucoup de réticences à vaincre. Certaines relèvent des contraintes budgétaires ou statutaires. D'autres sont d'ordre culturel. Mais je souhaite, pour ma part, que ce temps ne soit pas trop long car, en fait, **de quoi s'agit-il ?**

- * **Tout simplement de reconnaître que la fonction d'inspection territoriale est une ;**
- * **de reconnaître qu'inspecter des professeurs d'école est tout aussi important que d'inspecter des professeurs de lycée ;**
- * **de reconnaître qu'une compétence, à la fois administrative et pédagogique, polyvalente, est tout aussi noble qu'une compétence spécialisée dans une discipline.**

Voilà ce que je souhaitais vous dire aujourd'hui. Nous avons fait du bon travail ensemble et je puis vous assurer que tout sera fait dans les prochaines semaines par mes collaborateurs et notre administration pour que ce protocole prenne réalité dans des textes et des mesures.

(Protocole d'accord conclu avec le Ministre d'Etat, Jack LANG, le Secrétaire d'Etat, Jean GLAVANY, le Secrétaire général de la FEN, Guy LE NEOUANNIC, le Secrétaire général du SNIDEN, Michel MARUCELLI, le Secrétaire général du SNIET, Renée HASIAK, le Secrétaire général du SNIIO, Bernard LESPES)

Mouvement 2000 Audience à la DPATE

La rencontre à laquelle participaient Marie-Paule COLLET, Francine GROSBRAS et Patrick ROUMAGNAC pour le SI.EN-FEN, B. GILLE, J.-Fr. CUISINIER, S. THEVENET et J.-P. PRESSAC pour l'administration, a eu lieu le 19 avril.

Si l'ambiance était plutôt détendue, ceci ne nous a pas empêchés de faire entendre clairement nos aspirations à plus de transparence et d'équité dans la gestion de nos carrières. Nous avons, une fois encore, protesté contre l'utilisation arbitraire de la hors-classe que de nombreux recteurs considèrent comme une récompense alors qu'elle ne correspond « historiquement » qu'aux échelons manquant à

Si notre principal souci est, bien entendu, de multiplier les rencontres et les initiatives susceptibles de servir notre revendication d'un corps unique d'inspection aux missions diversifiées et identifiées, ceci ne saurait nous faire oublier que nous avons aussi à rechercher une meilleure équité et une plus grande transparence en ce qui concerne les diverses opérations de gestion de notre corps actuel (essentiellement promotions et mutations). C'est la raison pour laquelle nous avons sollicité une audience auprès de B. GILLE, très en amont des prochaines opérations de mouvement, afin de rappeler nos attentes.

notre corps. Nous avons insisté sur le caractère inique d'une gestion déconcentrée pour un corps à faible effectif et sur les inévitables dérives résultant de cette modalité.

Les représentants de l'administration se sont attachés à défendre l'idée de mérite, tout en reconnaissant que l'évaluation de ce dernier était encore imparfaite (bel euphémisme !).

Ils se sont aussi évertués à minimiser l'insatisfaction (parfois même l'amertume) des inspecteurs...

Inutile de mentionner que nous ne nous sommes pas privés pour dire à quel point l'administration actuelle serait dans l'erreur

si elle pensait vraiment que de simples ajustements pourraient nous satisfaire : c'est une modification radicale que nous réclamons, avec la mise en place de critères clairs, négociés avec les représentants du personnel et acceptés par tous les inspecteurs.

Il semble que depuis peu, au ministère, les maîtres mots soient écoute et concertation... Nous apprécions, mais nous jugeons aux actes et non aux mots : le prochain mouvement nous aidera sans doute à mieux apprécier les véritables intentions du ministre.

Patrick ROUMAGNAC

Un nouveau statut pour les professeurs de lycée professionnel

Après bien des péripéties, un nouveau décret - modifiant celui de novembre 1992 portant statut particulier des professeurs de lycée professionnel - a été adopté à l'issue du Comité Technique Paritaire Ministériel du 13 avril.

Les mots « qui fâchaient » ont été retirés du texte qui fixe désormais, pour tous les PLP, un service hebdomadaire de 18 h, prévoit l'organisation du projet pluridisciplinaire à caractère professionnel ainsi que le suivi de la formation en entreprise et le droit à congé de formation professionnelle.

Les inspecteurs ne peuvent rester insensibles à l'évolution d'un statut qui marque la reconnaissance de l'égale dignité des PLP, qu'ils enseignent dans les disciplines littéraires, scientifiques, enseignement professionnel théorique ou pratique.

Des questions subsistent cependant dont celle des enseignants pour lesquels le statut ne prévoit pas le suivi des périodes de formation en entreprise (certifiés, professeurs d'éducation physique). Comment assurer la cohérence lorsque plusieurs statuts existent au sein d'une équipe ? Le corps unique de professeurs serait bien l'une des solutions envisageables...

Enfin, on peut rester dubitatifs sur le fait que l'on adapte le statut des PLP et pas celui des enseignants intervenant en sections de techniciens supérieurs, sections professionnelles dans lesquelles la formation en entreprise est très importante. Le risque de marginalisation des enseignants intervenant aux niveaux V et IV est bien réel.

Pour ce qui est du rôle du professeur principal, il conviendrait également de revoir la circulaire de janvier 93 ; en effet, la partie relative au suivi de la formation en entreprise devient caduque car elle accordait un rôle prépondérant au professeur principal par rapport au suivi, à l'évaluation, à la pédagogie et, ici ou là, des dérives étaient constatées.

Enfin, le nouveau statut ne va certainement pas supprimer pour autant les difficultés liées à la mise en oeuvre de la réforme sans expérimentation sérieuse ; nous avons alerté l'ancien ministère sur les difficultés engendrées par une mise en oeuvre précipitée ; nous avons alerté le nouveau ministre délégué en insistant sur le fait qu'une mise en oeuvre progressive était l'une des conditions de réussite de cette réforme - si nécessaire - de l'enseignement professionnel.

En parallèle à cette modification statutaire, d'autres mesures sont prises dont la création de 300 postes de chefs de travaux tertiaires (ou coordonnateurs tertiaires ??, des précisions sont attendues en ce domaine). Cette mesure ne peut que contribuer à améliorer le fonctionnement des lycées professionnels tertiaires et répond à une demande très ancienne.

Enfin, les modalités d'organisation des projets pluridisciplinaires à caractère professionnel et des périodes de formation en entreprise sont déterminées par une commission placée sous l'autorité du chef d'établissement et associant les membres de l'équipe pédagogique. Des circulaires paraîtront en juin. Nous pouvons espérer qu'elles apporteront les réponses attendues, notamment en matière de cadrage.

Beaucoup de moyens sont donc accordés aux lycées professionnels, des résultats qualitatifs sont attendus ; il est maintenant urgent que les inspecteurs intervenant dans ces lycées bénéficient rapidement d'une revalorisation à la hauteur de leurs missions. Ceci ne pourra être réalisé que dans le cadre plus général du corps unique d'inspection aux missions diversifiées et identifiées que défend le SI.EN-Fen.

Marie-Paule COLLET

Concours IEN 2000

SCIENCES et TECHNIQUES INDUSTRIELLES

M.	BIABIANY Christian	Guadeloupe
M.	CHALIFOUR Joël	Limoges
Mme	DESVOY Sylvie	Créteil
Mme	DUMANOIR Sylviane	Caen
M.	ERARD Emmanuel	Nice
Mlle	FICHTER Laëtitia	Orléans-Tours
M.	PULICANI Christian	Versailles
Liste complémentaire		
M.	BAPTISTE Pierre	Limoges
M.	SASSIER Bruno	Lyon

SBSSA

Mme	BERTRAND Martine	Dijon
Mlle	GANDON Marguerite	Caen
Mlle	WIRZ Fabienne	Nancy-Metz

LETTRES

Mme	ADAM Marie-Thérèse	Nancy-Metz
Mme	DUPRAT Marie-France	Caen
Mme	HAMEL Michèle	Toulouse
M.	LACAN François	Montpellier
M.	LADIESSE Luc	Clermont-Ferrand
Mlle	SIMON Marie-Christine	Versailles

MATHEMATIQUES

Mme	CODOGNO Marie-Christine	Créteil
M.	DESLANDRES Philippe	Caen
M.	JARRIGE Bertrand	Nice
M.	RENARD Jean-Paul	Lille
Liste complémentaire		
M.	FLORICOURT Joël	Guadeloupe

HISTOIRE - GEOGRAPHIE

M.	GRAMMARE Gilles	Montpellier
----	-----------------	-------------

ECONOMIE ET GESTION

M.	DARRAS Gérard	Caen
M.	DESPREZ Patrick	Nice
M.	LEYNAUD Patrick	Clermont-Ferrand
M.	LIEURY Philippe	Rouen
Mlle	LOYRION Patricia	Versailles
M.	ROCHE Pascal	Lille
Mlle	VINNAC Bernadette	Toulouse
Mme	VIVET Jacqueline	Versailles
Liste complémentaire		
Mme	ROSIER Chantal	Lyon

PREMIER DEGRE

Mme	ACQUAVIVA Françoise	Orléans-Tours
M.	BANDERIER Laurent	Dijon
M.	BARRAULT Alain	Orléans-Tours
M.	BELLE Pierre	Paris
Mme	BEUGNON Michelle	Versailles
Mme	BOULLOT Annie	Caen
Mme	BOURGEOIS Colette	Besançon
M.	BRACHET Eric	Nantes
Mme	BRIERE Sylvie	Orléans-Tours
M.	BURTIN Jean-Loup	Nancy-Metz
M.	CAILLABET Jean-Louis	Versailles
M.	CALMELET Jean-Jacques	Amiens
Mlle	CHEREL Isabelle	Créteil
Mme	COLLOT Claudie	Nancy-Metz

M.	CORTES Albert	Rouen
Mlle	DERRIEN Pascale	Créteil
Mme	FAITHFUL Francesca	Guadeloupe
M.	FARDIN Gilles	Nantes
Mme	FERNANDEZ Sylviane	Lyon
M.	FOTI François	Corse
M.	GAILLARD Jean-Paul	Clermont-Ferrand
M.	GAYOUT Bernard	Poitiers
Mme	GERARD Sylvie	Créteil
Mme	GUILLOREL Muriel	Bordeaux
M.	HAUTECOEUR Pierre	Lille
Mme	HEITAA Aline	Limoges
Mme	KASTELIK Evelyne	Lille
Mme	KING SOON Michelle	La Réunion
Mme	LAGADEC Brigitte	Orléans-Tours
Mme	LAMBERT-VIGNES Nicole	Créteil
M.	LELEU Serge	Bordeaux
Mme	MAGNAN Monique	Lyon
M.	MARONE Jean-Louis	Besançon
Mme	MAURIELLO Jocelyne	Créteil
M.	MIELLE Dominique	Dijon
Mme	MONIN Sylvie	Créteil
M.	MONTUELLE Franck	Lille
Mme	MOUNIER Annie	Limoges
Mme	MOUQUET Guylène	Versailles
Mme	NUISSIER Marie-France	Guadeloupe
Mme	PATAT Chantal	Versailles
M.	PAUL Robert	Reims
M.	PETIT Michel	Toulouse
M.	PHELIPPEAU Gérard	Créteil
M.	PIEL Hubert	Caen
Mme	PRANDI Mireille	Aix-Marseille
Mlle	RANCHY Isabelle	Créteil
Mme	ROBINSON Annie	Guyane
M.	ROUBAUD Gérard	Aix-Marseille
M.	ROUSSEAU Eric	Adm. centrale
Mme	ROUX Evelyne	Besançon
M.	SAHAGUIAN Franck	Amiens
Mme	SCHUH Françoise	Lyon
M.	TOURNEROCHÉ Didier	Créteil
M.	TROUILLET Alain	Toulouse
M.	UNZEL Michel	Créteil
M.	VALIN Yves	Rouen
Mme	VANDEBUSCH Nicole	Lille
M.	VARENNE Yves	Créteil
Mme	VERBOIS Elisabeth	Créteil
M	WAMO Marie-Hélène	Nouvelle-Calédonie
Liste complémentaire		
M.	MONNIER Roger-Régis	Rennes
Mme	LE HEN Nadine	Créteil
Mme	REYGNER Marie-Claire	Reims
Mme	DOERFLINGER Muriel	Orléans-Tours
M.	FREAL Vincent	Grenoble

INFORMATION ET ORIENTATION

Mme	BELDENT Françoise	Versailles
M.	CASTELLET Henri	Paris
Mme	ENGRAND Claire	Rennes
Mme	GRANIER Dominique	Montpellier
Mlle	MAIRE Anne-Marie	Nancy-Metz
M.	ODRY Dominique	Versailles
Mlle	ORLAY Jacqueline	Orléans-Tours
M.	PEQUIGNOT Guy	Créteil
M.	PUJOL Jean-Claude	Bordeaux
M.	ULTET José	Guyane
Liste complémentaire		
M.	ARNOULD Francis	Paris

A l'heure où Jack LANG se voit à nouveau confier la responsabilité du ministère de l'Education nationale, la mise en ligne sur notre site Internet, du "devoir de mémoire", réalisé par une équipe de collègues pour retracer l'histoire de notre syndicat, vient rappeler avec force la permanence des valeurs et des orientations de l'action syndicale qui s'inscrivent pleinement dans les évolutions actuelles du système éducatif.

On y trouvera, illustrée de nombreux documents, une étude thématique retraçant l'histoire de la fonction, l'historique du syndicat, l'engagement syndical dans la défense de la laïcité comme dans la défense des intérêts professionnels, mais aussi, à travers les thèmes pédagogiques, la contribution du syndicat à l'évolution du système éducatif.

L'évolution vers le corps unique d'inspection se dessine à travers différentes étapes dont le protocole signé avec le ministre d'Etat Jack LANG en 1993 constitue une avancée importante qu'il nous appartient maintenant - enfin - de concrétiser.

www.fen.fr/sien



Historique du syndicat

Un syndicalisme ouvert sur les problématiques éducatives

Le Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale est né en 1993 de la fusion de trois syndicats pré-existants, le SNIIO (Syndicat des Inspecteurs de l'Information et de l'Orientation), le SNIET (Syndicat des Inspecteurs de l'Enseignement Technique) et le plus ancien d'entre eux, le SNIDEN (Syndicat National des Inspecteurs Départementaux de l'Education Nationale).

En mettant leurs acquis en commun, ces trois organisations ont permis le maintien d'une tradition syndicale originale, inhabituelle chez des fonctionnaires investis d'autorité.

Au niveau de l'école, les inspecteurs ont su utiliser leur ancrage sur le terrain et les multiples facettes d'une fonction dont nul autre échelon hiérarchique existant n'aurait pu maîtriser la complexité, pour imposer leur indépendance et se doter d'une liberté d'expression et d'action pouvant aller parfois jusqu'à leur opposition à telle instruction reçue avec laquelle ils ne pouvaient transiger, voire, dans les cas extrêmes, jusqu'à en refuser l'exécution au risque de compromettre leur carrière.

N'ayant jamais accepté la docilité inconditionnelle et les avantages illusoire qu'elle peut procurer, les inspecteurs ont dû engager, à plusieurs reprises, des mouvements d'abstention afin d'obtenir l'amélioration de leur situation « matérielle et morale », ainsi que celle de leurs conditions de travail. Cette liberté d'expression, qu'il avait fallu gagner et maintenir, conféra au syndicat un réel pouvoir d'influence, très utile à l'occasion du contrôle des procédures individuelles – mutations ou promotions d'échelon – ou lors de la défense de collègues parfois en butte à l'autoritarisme de certains administrateurs locaux qui, à la différence des plus avisés d'entre eux et de la plupart des autorités ministérielles, croyaient déchoir en prenant l'avis du syndicat avant d'engager des procédures susceptibles d'entraîner son opposition motivée.

Toutefois, quelle qu'ait pu être l'importance de la défense des intérêts « bien compris » de ses membres, le syndicat des inspecteurs n'a jamais borné son action au seul domaine corporatif.

Hommes et femmes de culture, ces inspecteurs ont su opter pour un syndicalisme ouvert, en revendiquant et en prenant toute leur place dans des débats liés à la problématique éducative de leur temps : formation des élèves, des enseignants, des inspecteurs eux-mêmes ; participation aux concertations organisées par le ministère de l'Education nationale et par la Fédération de l'Education nationale sur le fonctionnement et la gestion du système éducatif, la décentralisation, etc.... De nombreuses procédures pédagogiques ou réglementaires actuellement mises en œuvre portent la marque des interventions du syndicat des inspecteurs. D'autres ont été oubliées, que l'on redécouvre vingt ans après, parées des habits de la nouveauté...

Quelles furent donc les thèses défendues par ce syndicat aux périodes particulièrement sensibles, comme en 1971-72 sur les formations initiale et continue, ou en 1981-83 pour la rénovation pédagogique ?

Des réponses à cette question ne manqueront pas d'apparaître à la lecture de l'histoire de ce syndicalisme des inspecteurs, présentée sous la forme d'une réflexion chronologique organisée par thèmes dont nombre d'entre eux restent toujours actuels.

Michel MOISAN

L'intégralité de l'étude réalisée par nos collègues retraités est également disponible sur le site en téléchargement.